

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 24 février 2025 à 20h30

Finances, Commande publique, Moyens

Finances

07. Cession par l'intermédiaire du site Agorastore d'une goudronneuse – immatriculée ec-218-nj -

Annie ROSSI donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Pour rappel, la collectivité a signé un contrat avec la plateforme de vente aux enchères AGORASTORE afin de mettre en vente des biens mobiliers réformés et dont le services n'en n'ont plus l'utilité.

Cette plateforme est spécialisée dans la vente aux enchères de matériels issus des collectivités. Le but est de favoriser les enchères citoyennes et ainsi de permettre d'acquérir et de profiter des biens dont la collectivité n'a plus l'utilité.

Le matériel est mis en ligne sur la plateforme avec une mise à prix de départ et une enchère à lieu ensuite. Le matériel est ensuite retiré sur place et est vendu en l'état.

En application de la délibération 01 du 21 février 2024, Le maire est chargé de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4600 €. Au-delà, le conseil municipal est compétent pour décider des conditions de vente.

Une vente de véhicule a eu lieu en mai dernier et la goudronneuse immatriculée EC-218-NJ s'est vendue pour un montant de 6000 € TTC.

Considérant l'avis favorable de la Commission « Finances, Commande publique, Moyens » du 05 Février 2025,

Considérant l'avis favorable du Bureau Municipal du 13 Février 2025,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20250227-07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/02/2025  
Publication : 27/02/2025

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2025/02/24/07 du 24 février 2025 à 20h30



Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- D'autoriser Madame La Maire de régulariser la vente du véhicule immatriculé EC-218-NJ réalisée via la plateforme AGORASTORE pour un montant total de 6000 € TTC.
- De préciser que la recette correspondante sera imputée au chapitre 77, article 775 du budget principal.
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	46	11
Vote Pour	46	11
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Dimitri RENAULT

Nicole DESMOTTES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20250227-07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/02/2025  
Publication : 27/02/2025

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2025/02/24/07 du 24 février 2025 à 20h30

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 35

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 11

Nombre de membres excusés ayant  
donné pouvoir : 11

Nombre de membres absents : 01

Le 24 Février 2025 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 18 Février 2025.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 18 Février 2025.

Dimitri RENAULT a été nommé secrétaire de séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
ALLEGRE Gilles		<input checked="" type="checkbox"/>		Françoise LAURENT
BALLÉ Marie-Noëlle	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra		<input checked="" type="checkbox"/>		Dimitri RENAULT
BINET Samuel		<input checked="" type="checkbox"/>		Cindy COIGNARD
BLANC Meiggie		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
COURTEILLE Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric		<input checked="" type="checkbox"/>		Jacques COURTEILLE
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LAURENT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEAUME Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEFEVRE Yoann		<input checked="" type="checkbox"/>		Françoise FOUBERT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
014-200060176-20250227-07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet de la région de Normandie  
Publication : 27/02/2025

Le présent acte peut faire l'objet  
d'un recours pour excès de pouvoir  
devant le Tribunal Administratif de CAEN  
dans un délai de deux mois à compter  
de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2025/02/24/07 du 24 février 2025 à 20h30

LEFOUR Tony		<input checked="" type="checkbox"/>		Gilles MALOISEL
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Claire LEMARCHAND
MAINCENT Lyliane		<input checked="" type="checkbox"/>		Nicole DESMOTTES
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
MASSÉ Aurélie		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
MOREL Marie-Odile		<input checked="" type="checkbox"/>		Lucien BAZIN
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBLIN Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20250227-07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/02/2025  
Publication : 27/02/2025

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2025/02/24/07 du 24 février 2025 à 20h30